



# RENTRÉE SCOLAIRE **DES COLLÈGES** **2022 / 2023**

## **1** Les collèges des Hautes-Pyrénées

Les chiffres-clés

Un budget éducation de 15,4 M€

## **2** Les travaux :

5,8 M€ investis dans les collèges en 2022

Des chantiers conséquents

## **3** La restauration :

Lutte contre le gaspillage alimentaire, produits locaux, menus végétariens

## **4** L'accompagnement de projets éducatifs

Numérique : le parc informatique renouvelé

L'accès au sport

« Orchestre à l'école »

# LES COLLÈGES DES HAUTES-PYRÉNÉES



## CHIFFRES-CLÉS :

→ **18 collèges publics gérés par le Département** (les cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre sont gérées par la Région).

→ **7 689 élèves** inscrits à la rentrée 2022 dans les collèges publics (chiffre transmis par la Direction Académique, juillet 2022).

→ **159 agents titulaires du Département** en contact quotidien avec les collégiens :

- 10 agents d'accueil
- 36 cuisiniers
- 20 agents de maintenance
- 93 agents polyvalents d'entretien et de restauration.

Environ 1 million de repas sont produits chaque année par les équipes de restauration des collèges gérés par le Département, soit 6 200 repas par jour pour les collégiens et le personnel ainsi que 1 200 repas par jour produits pour les écoles.

## UN BUDGET ÉDUCATION DE 15,4 M €

→ **5,8 M €** de travaux investis dans les collèges en 2022.

→ **380 000 €** investis dans l'achat de matériels de cuisine (fours, sauteuses, chaînes de self, matériel de laverie...).

→ **6,14 M €** de masse salariale et **1,84 M €** de dotation de fonctionnement pour les 20 collèges publics.

→ **1,24 M €** de dotation de fonctionnement pour les 6 collèges privés (y compris les frais de personnel).

# TRAVAUX : 5,8 M € INVESTIS DANS LES COLLÈGES



## DES CHANTIERS CONSÉQUENTS

→ **Collège Voltaire, Tarbes**

Rénovation thermique et photovoltaïque (opération sur 2022 et 2023) : **1,25 M €**

→ **Collège Gaston Fébus, Lannemezan**

Réhabilitation thermique (opération en 2 tranches 2021-2022) et extension du préau : **1,77 M €**

→ **Collège Beaulieu, Saint Laurent de Neste**

Extension du bâtiment restauration (opération sur 2022 et 2023) : **800 000 €**

→ **Collège Desaix, Tarbes**

Rénovation intérieure et mise en œuvre d'une nouvelle chaudière géothermique : **765 000 €**

→ **Collège Blanche Odin, Bagnères-de-Bigorre**

Construction d'une salle d'activité sportive : **525 000 €**

→ **Collège La Serre de Sarsan, Lourdes**

Requalification de l'entrée et regroupement vies scolaires : **455 000 €**

→ **Collège Val d'Arros, Tournay**

Rénovation thermique : **750 000 €**

→ **Collège Victor Hugo, Tarbes**

Requalification des façades : (opération sur 2022 et 2023) : **760 000 €**

→ **1,13 M € de travaux dédiés aux grosses réparations en 2022.**

**Rénovation thermique** : D'ici 2024, 6 collèges seront complètement rénovés. Ces opérations permettent de réaliser 30 à 50 % d'économies d'énergie pour les bâtiments les plus économes.

**Photovoltaïque** : D'ici 2023, 7 collèges seront équipés de panneaux photovoltaïques permettant aux établissements de produire une partie de leur électricité.

# LA RESTAURATION :

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE, PRODUITS LOCAUX, MENUS VEGETARIENS



Le Département mobilise les collèges pour lutter contre le gaspillage alimentaire. 8 établissements se sont lancés dans la démarche : les collèges Desaix et Voltaire à Tarbes, La Serre de Sarsan à Lourdes, Beaulieu à Saint-Laurent de-Neste, Gaston Fébus à Lannemezan, Paul Valéry à Séméac, Maréchal Foch à Arreau et Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre. Chaque établissement est signataire d'une charte d'engagement et décide de la conduite à adopter en fonction des habitudes de consommations constatées dans leur restaurant scolaire.

Cet accompagnement se traduit par :

- La pesée des aliments sur une période donnée.
- Un diagnostic des pratiques en cuisine et au self.
- Des actions de sensibilisation auprès des élèves et des cuisiniers.
- Des actions concrètes : gestion des quantités, retrait de certaines recettes, meilleure gestion du pain, échanges cuisiniers / collégiens.

**Des priorités affirmées** : la qualité nutritionnelle, l'éducation alimentaire, la sécurité sanitaire, l'emploi des produits locaux et bio, la formation des personnels de restauration et la modernisation des cuisines et des demi-pensions.

Depuis 2019, le Département met en place des menus adaptés afin de proposer aux

collégiens un repas végétarien par semaine. **Tous les menus servis sont validés par une nutritionniste indépendante chargée de veiller à l'équilibre nutritionnel des élèves.**

### 58 % DU COÛT DU REPAS PRIS EN CHARGE PAR LE DÉPARTEMENT

→ 8 € : c'est le coût réel d'un repas servi

→ 3,30 € : c'est ce que coûte aux familles le repas d'un élève (forfait 4 jours).

La différence, soit 4,7 €, est assumée par le Département, soit un budget de 4,7 M €/an.

Une aide de 0,10 € par repas est accordée par le Département aux collèges atteignant les objectifs de 40 % de produits locaux dans leurs menus.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ÉDUCATIFS

## NUMÉRIQUE : LE PARC INFORMATIQUE RENOUVELÉ

Le Département porte une politique ambitieuse en matière de numérique éducatif. Afin de maintenir cette dynamique et de proposer des équipements modernes, il est nécessaire d'investir dans de nouveaux matériels. Un inves-

tissement de 1,25 M € a permis de renouveler le parc informatique des collèges : ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels d'impression, tablettes. Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne.

## L'ACCÈS AU SPORT :

**Union Nationale du Sport Scolaire :** le Département soutient l'accès au sport en milieu scolaire en facilitant la prise en charge des déplacements sportifs des collégiens encadrés par l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (UNSS 65). Ces déplacements permettent à plus de 4 000 collégiens de pratiquer une trentaine de sports différents, notamment des activités de pleine nature. Une subvention de 25 000 € est accordée par le Département au titre des déplacements ayant eu lieu durant l'année scolaire en cours. L'UNSS bénéficie par ailleurs d'une aide au fonctionnement annuelle du Département d'un montant de 14 800 €.

**Sorties ski :** cette opération est menée auprès des classes de 6ème et de 5ème dans tous les collèges des Hautes-Pyrénées. Entièrement gratuite, ces sorties permettent aux collégiens de découvrir et d'apprendre les bases du ski. Le transport est pris en charge par le Départe-

ment. Les forfaits sont offerts par les stations et des loueurs de matériel mettent à disposition les équipements nécessaires. Les écoles de ski affectent des moniteurs gratuitement pour encadrer les débutants 2 heures par journée. Près de 800 élèves bénéficient de ce dispositif.

Le dispositif comprend aussi l'organisation d'une conférence débat au collège animée par le Secours en Montagne Pyrénées et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Les collégiens sont sensibilisés à la signalétique, l'appréhension du milieu montagnard, la présentation des métiers de la montagne et des stations de ski, les règles de conduite et de bon comportement sur les pistes, les dangers du hors-piste, les avalanches, les bons gestes en cas d'accident et les moyens de secours sur la sécurité sur le domaine skiable.

## « ORCHESTRE À L'ÉCOLE »

Les collèges Desaix à Tarbes et du Val d'Arros à Tournay ont adhéré au Projet «Orchestre à l'École». Ce dispositif transforme une classe de cinquième en orchestre pour une durée de 3 ans. L'orchestre devient ainsi une matière à part entière dans l'emploi du temps des élèves. Ils reçoivent en moyenne 1 heure de cours d'instrument et 1 heure de cours d'orchestre par semaine.

Les professeurs d'écoles de musique ou de conservatoires se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'Education Nationale.

Les élèves, qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre. Les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves. Le Département accompagne ce dispositif à hauteur de 10 600 € afin de doter les deux collèges en instruments de musique.

### CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES

Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr